



Convention Constitutive
du Groupement de Coopération Sanitaire

-

GCS Réseau OncoCentre

-

Avenant n°1

Vu les décisions de l'Assemblée Générale réunie le 29 septembre 2010,
Vu la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire du Réseau OncoCentre,

Il est convenu entre :

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS RÉGIONAUX DE SANTÉ

Le Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours, dont le siège est situé 2, boulevard Tonnelé 37044 TOURS Cedex 9, représenté par son Directeur Général par intérim, Monsieur Jean-Pierre BERNARD, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 1^{er} juin 2010 ;

Et,

Le Centre Hospitalier Régional d'Orléans, dont le siège est situé 1 rue Porte Madeleine, BP 2439, 45032 ORLÉANS Cedex 1, représenté par son Directeur Général, Monsieur Olivier BOYER, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 23 avril 2010 ;

Et,

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTÉ

Le Centre Hospitalier Jacques Cœur, dont le siège est situé 145, avenue François Mitterrand 18020 BOURGES Cedex, représenté par son Directeur, Monsieur Raoul PIGNARD, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 27 avril 2010 ;

Et,

Le Centre Hospitalier Paul Martinais, dont le siège est situé 1, rue du Docteur Paul Martinais 37600 LOCHES, représenté par son Directeur, Monsieur Christophe VERDUZIER, dûment habilité à l'effet des présentes par Décision en date du 15 juin 2010 ;

Et,

Le Centre Hospitalier de Blois, dont le siège est situé mail Pierre Charlot 41016 BLOIS Cedex, représenté par son Directeur, Monsieur Richard BOUSIGES, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 30 avril 2010 ;

Et,

Le Centre Hospitalier de l'Agglomération Montargoise, dont le siège est situé 658, rue des Bourgoins, BP 725, 45207 MONTARGIS Cedex, représenté par son Directeur, Monsieur André POULCALLEC, dûment habilité à l'effet des présentes par Décision en date du 23 juin 2010 ;

Et,

ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS DE SANTÉ

La Clinique Guillaume de Varye, dont le siège est situé 210, route de Vouzeron 18230 SAINT-DOULCHARD, représentée par son Directeur, Monsieur Pierre de VILLETTE, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 29 avril 2010 ;

Et,

La Clinique Saint François, dont le siège est situé 22, avenue Marcel Lemoine 36000 CHATEAUROUX, représentée par son Président Directeur Général, Monsieur le Docteur Dominique TREUSSARD, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 12 mai 2010 ;

Et,

La Clinique de l'Alliance, dont le siège est situé 1, boulevard Alfred Nobel 37540 SAINT-CYR-SUR-LOIRE, représentée par sa Directrice Générale, Madame Sylvie LEFEVRE, dûment habilitée à l'effet des présentes par délibération du Directoire en date du 3 Mai 2010 ;

Et,

La Clinique Saint Gatien, dont le siège est situé 8, place de la Cathédrale 37000 TOURS, représentée par son Directeur Général, Monsieur Christophe ALFANDARI, dûment habilitée à l'effet des présentes par délibération du Directoire en date du 3 Mai 2010 ;

Et,

Le Pôle Santé Léonard de Vinci, dont le siège est situé 1, avenue du Professeur Minkowski 37170 CHAMBRAY-LÈS-TOURS, représenté par le Président du Directoire, Monsieur le Docteur Fabrice FORVEILLE, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Directoire en date du 15 avril 2010 ;

Et,

La Clinique Jeanne d'Arc, dont le siège est situé route de Tours 37500 SAINT-BENOIT-LA-FORET, représentée par son Président Directeur Général, Monsieur le Docteur Philippe BERTIN, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 28 avril 2010 ;

Et,

La Polyclinique de Blois, dont le siège est situé 1, rue Robert Debré 41260 LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, représentée par son Président Directeur Général, Monsieur Yvan SAUMET, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 17 mai 2010 ;

Et,

La Clinique du Saint Cœur, dont le siège est situé 10 bis, rue Honoré de Balzac 41100 VENDÔME, représentée par sa Directrice Générale, Madame Muriel GOURDET, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 28 juin 2010 ;

Et,

La Polyclinique des Longues Allées, dont le siège est situé 25, rue de Mondésir 45800 SAINT-JEAN-DE-BRAYE, représentée par le Président du Directoire, Monsieur Patrick ROUSSEL, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Directoire en date du 20 avril 2010 ;

Et,

CENTRES DE RADIOTHÉRAPIE ET D'ONCOLOGIE MÉDICALE

Le service d'Onco-radiothérapie du site de Chartres dit COREL, de la SCM Jupiter/Pluton dont le siège est situé 18 rue Victor Hugo, 72015 LE MANS Cedex 2, représenté par son Gérant, Monsieur le Docteur Olivier DUPUIS, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération de la réunion des associés en date du 6 mai 2010 ;

Et,

Le Centre Orléanais de Radiothérapie et d'Oncologie Médicale (COROM), dont le siège est situé 66, rue des Murlins 45000 ORLÉANS, représenté par le Président du Directoire, Monsieur Patrick ROUSSEL, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Directoire en date du 20 avril 2010 ;

Et,

RÉSEAUX TERRITORIAUX DE CANCÉROLOGIE (Associations Loi 1901)

Le Réseau OncoBerry, dont le siège est situé 216 avenue de Verdun, 36000 CHATEAUROUX, représenté par son Président, Monsieur le Docteur Abdallah MAAKAROUN, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 4 mai 2010 ;

Et,

ASSOCIATIONS REPRÉSENTANTS D'USAGERS

Le Comité Départemental de l'Indre de la Ligue contre le cancer, dont le siège est situé 96, rue Grande 36000 CHATEAUROUX, représenté par son Président, Monsieur le Docteur Gilles BERNARD, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 17 Juin 2010.

Objet de l'avenant :

Cet avenant est pris en application des décisions du GCS réuni en Assemblée Générale le 29 septembre 2010.

Il a pour objet d'apporter des modifications à la convention constitutive du GCS du Réseau OncoCentre afin :

- de préciser la notion de « dettes » telle que mentionnée à l'article 8 ;
- de modifier la dénomination du collège de l'URML afin de tenir compte de son évolution ;
- de prendre acte de l'admission des nouveaux membres et de préciser la nouvelle répartition des droits sociaux qui en découle.

Article 1

Il est ajouté, à la suite de l'alinéa 6 de l'article 8 de la convention constitutive du GCS du Réseau OncoCentre l'alinéa suivant :

« la notion de dette, mentionnée ci-dessus pour le calcul de la situation nette comptable, et nécessaire au calcul de la quote-part de l'actif disponible, comprend notamment :

- Les financements perçus au titre de l'exercice en cours mentionnés à l'article 12 § 12.1, 8^{ème} alinéa, ceci pour leur part restée inemployée au moment de l'établissement de la situation nette comptable ;
- Le cas échéant, le solde créditeur du compte 19, « Fonds dédiés », résultant des provisions constituées par suite du non emploi sur les exercices de rattachement des mêmes fonds publics. »

Article 2

Le collège n°5 : collège de l'URML (Union Régionale des Médecins Libéraux) devient collège de l'URPS (Union Régionale des Professionnels de Santé).

Article 3 – Admission de nouveaux membres

3.1 – Identité et qualité des nouveaux membres

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTÉ

Le Centre Hospitalier de Chartres, dont le siège est situé 34 rue du Docteur Maunoury, 28018 CHARTRES Cedex, représenté par son Directeur, Monsieur Jacques BERNARD, dûment habilité à l'effet des présentes par décision du Directoire en date du 22 Juin 2010 ;

Le Centre Hospitalier de Châteauroux, dont le siège est situé 216 avenue de Verdun – BP 585 36019 CHATEAUROUX Cedex, représenté par son Directeur, Monsieur Lionel DESMOTS, dûment habilité à l'effet des présentes par décision du Directoire en date du 8 Juillet 2010 ;

Le Centre Hospitalier de Romorantin-Lanthenay, dont le siège est situé 96 rue des Capucins, BP 148 41206 ROMORANTIN-LANTHENAY Cedex, représenté par son Directeur par intérim Madame Marie-Christine HIEBEL, dûment habilitée à l'effet des présentes par décision du Conseil d'Administration en date du 20 Mai 2010 ;

Le Centre Hospitalier de Vendôme, dont le siège est situé, 98 rue Poterie - BP 108, 41106 VENDOME Cedex, représenté par son Directeur Monsieur Daniel LEPRETRE, dûment habilité à l'effet des présentes par décision du Conseil d'Administration en date du 26 Avril 2010 ;

ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS DE SANTÉ

La Clinique des Grainetières, dont le siège est situé Place de Juillet – BP 183 – 18206 SAINT AMAND MONTROND, représenté par son Président Directeur Général, Monsieur Richard BENHAIM, dûment habilité à l'effet des présentes par décision du Président en date du 23 Août 2010 ;

La Clinique Notre Dame de Bon Secours, dont le siège est situé 9 bis rue de la Croix Jumelin – 28000 CHARTRES, représenté par son Directeur Général, Monsieur le Docteur Bernard BANCAUD, dûment habilité à l'effet des présentes par décision du Conseil d'Administration en date du 31 Mars 2010 ;

La Nouvelle Clinique Saint François, dont le siège est situé 2 rue Roland Buthier – BP 71010 – 28301 MAINVILLIERS Cedex, représenté par son Directeur, Madame Véronique BESSE, dûment habilité à l'effet des présentes par décision du Directeur en date du 20 Septembre 2010 ;

La Clinique de l'Archette, dont le siège est situé 83 rue Jacques Monod – Quartier du Larry – BP 109 – 45161 OLIVET Cedex, représenté par son Président Directeur Général, Monsieur NOUZAREDE, dûment habilité à l'effet des présentes par décision du Conseil d'Administration en date du 22 Juin 2010 ;

La Clinique de la Présentation, dont le siège est 64 bis rue des Fossés – 45404 FLEURY LES AUBRAIS, représenté par son Président, Monsieur Jean-Baptiste MORTIER, dûment habilité à l'effet des présentes par décision du Conseil d'Administration en date du 8 Septembre 2010 ;

CENTRES DE RADIOTHERAPIE ET D'ONCOLOGIE MEDICALE

Le Centre de Radiothérapie et d'Oncologie Médicale St Jean, dont le siège est situé 210 route de Vouzeron – 18230 SAINT DOULCHARD, représenté par Messieurs les Docteurs AUREGAN et FENOLL et par Madame le Docteur BERGER, dûment habilités à l'effet des présentes par décision des Associés en date du 14 Septembre 2010 ;

Le Centre d'Oncologie et de Radiothérapie Pôle Santé Tours Sud, dont le siège est situé 11 avenue du Professeur Minkowski – 37175 CHAMBRAY LES TOURS Cedex, représenté par son co-gérant, Monsieur Pierre-Etienne CAILLEUX, dûment habilité à l'effet des présentes par décision du Conseil d'Administration en date du 17 Mai 2010 ;

RÉSEAUX TERRITORIAUX DE CANCÉROLOGIE (Associations Loi 1901)

Le Réseau Onco28, dont le siège est situé 5 boulevard Chasles – 28000 CHARTRES, représenté par son Président, Madame le Docteur Marie GASOWSKI, dûment habilitée à l'effet des présentes par délibération de l'Assemblée Générale en date du 22 Juin 2010 ;

Le Réseau Oncologie 37, dont le siège est situé Pôle Santé Léonard de Vinci – 11 avenue du Professeur Minkowski, 37175 CHAMBRAY LES TOURS Cedex, représenté par son Président, Monsieur le Docteur Franck DUCHENE, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 20 Avril 2010 ;

ASSOCIATIONS REPRÉSENTANTS D'USAGERS

Le Comité Départemental du Cher de la Ligue contre le cancer, dont le siège est situé Le Balzac – 50-52 avenue Jean Jaurès – BP 404 – 18007 BOURGES Cedex, représenté par son Président, Monsieur le Docteur François BONHOMME, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 25 Juin 2010 ;

Le Comité Départemental de l'Eure et Loir de la Ligue contre le cancer, dont le siège est situé 7 rue Gabriel Péri – 28000 CHARTRES, représenté par son Président, Monsieur le Docteur Roger LELIEUR, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 6 Mai 2010 ;

Le Comité Départemental de l'Indre et Loire de la Ligue contre le cancer, dont le siège est situé 2 bis Boulevard Tonnellé – 37044 TOURS Cedex 9, représenté par son Président, Monsieur Roger BLANCHARD, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 14 Septembre 2010 ;

Le Comité Départemental du Loir et Cher de la Ligue contre le cancer, dont le siège est situé 18 rue Roland Dorgelès – 41000 BLOIS, représenté par son Président, Monsieur le Docteur Jean-Michel LE MAUFF, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 19 Avril 2010 ;

3.2 – Date d'effet de l'adhésion

Conformément aux termes de la convention, l'adhésion des nouveaux membres prend effet à la date d'approbation du présent avenant par le Directeur de l'Agence Régionale de Santé.
La publication intervient dans un délai d'un mois à compter de l'acte d'approbation de la convention constitutive du Groupement par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé.

3.3 – Nouvelle répartition des droits au sein du groupement

La nouvelle répartition des droits sociaux est la suivante :

Collège 1 : Collège des Établissements Publics Régionaux : 33% des droits sociaux ainsi que la part des droits sociaux du collège de l'URPS (7%) qui, ne disposant d'aucun membre, sont provisoirement attribués au collège n°1, soit 40% répartis à part égale entre :

- ✓ Le CHRU de Tours (37) : 20% des droits sociaux ;
- ✓ Le CHR d'Orléans (45) : 20% des droits sociaux ;

Collège 2 : Collège des Établissements Publics de Santé : 20% des droits sociaux répartis à part égale entre :

- ✓ Le CH Jacques Coeur (Bourges – 18) : 2,5 % des droits sociaux ;
- ✓ Le CH de Chartres (28) : 2,5 % des droits sociaux ;
- ✓ Le CH de Châteauroux (36) : 2,5 % des droits sociaux ;
- ✓ Le CH Paul Martinais (Loches – 37) : 2,5 % des droits sociaux ;
- ✓ Le CH de Blois (41) : 2,5 % des droits sociaux ;
- ✓ Le CH de Romorantin-Lanthenay (41) : 2,5 % des droits sociaux ;
- ✓ Le CH de Vendôme (41) : 2,5 % des droits sociaux ;
- ✓ Le CH de l'Agglomération Montargoise (45) : 2,5 % des droits sociaux ;

Collège 3 : Collège des Établissements Privés de Santé : 20% des droits sociaux répartis à part égale entre :

- ✓ La Clinique Guillaume de Varye (Saint-Doulchard – 18) : 1,43 % des droits sociaux ;
- ✓ La Clinique des Grainetières (St Amand Montrond – 18) : 1,43 % des droits sociaux ;
- ✓ La Clinique Notre Dame du Bon Secours (Chartres – 28) : 1,43 % des droits sociaux ;
- ✓ La Nouvelle Clinique Saint François (Mainvilliers – 28) : 1,43 % des droits sociaux ;

- ✓ La Clinique Saint François (Châteauroux – 36) : 1,43 % des droits sociaux ;
- ✓ La Clinique de l'Alliance (Saint-Cyr-sur-Loire – 37) : 1,43 % des droits sociaux ;
- ✓ La Clinique Saint Gatien (Tours – 37) : 1,43 % des droits sociaux ;
- ✓ Le Pôle Santé Léonard de Vinci (Chambray-lès-Tours – 37) : 1,43 % des droits sociaux ;
- ✓ La Clinique Jeanne d'Arc (Saint Benoît la Forêt – 37) : 1,43 % des droits sociaux ;
- ✓ La Polyclinique de Blois (La Chaussée Saint Victor – 41) : 1,43 % des droits sociaux ;
- ✓ La Clinique du Saint Coeur (Vendôme – 41) : 1,43 % des droits sociaux ;
- ✓ La Clinique de l'Archette (Olivet – 45) : 1,43 % des droits sociaux ;
- ✓ La Polyclinique des Longues Allées (Saint Jean de Braye – 45) : 1,43 % des droits sociaux ;
- ✓ La Clinique de la Présentation (Fleury-Les-Aubrais – 45) : 1,43 % des droits sociaux ;

Collège 4 : Collège des Centres de Radiothérapie et d'Oncologie Médicale : 10% des droits sociaux répartis à part égale entre :

- ✓ Le Centre Saint Jean (Saint-Doulchard – 18) : 2,5 % des droits sociaux ;
- ✓ Le Service d'Onco-Radiothérapie du site de Chartres dit COREL (Le Coudray – 28) : 2,5 % des droits sociaux ;
- ✓ Le Centre d'Oncologie et de Radiothérapie de Tours (Chambray-lès-Tours – 37) : 2,5 % des droits sociaux ;
- ✓ Le Centre Orléanais de Radiothérapie et d'Oncologie Médicale (Orléans – 45) : 2,5 % des droits sociaux ;

Collège 5 : Collège de l'URPS : 7% des droits sociaux répartis à part égale entre :

- ✓ Collège non pourvu : les droits sociaux sont attribués provisoirement au collège n°1

Collège 6 : Collège des Réseaux Territoriaux de Cancérologie : 5% des droits sociaux répartis à part égale entre :

- ✓ Le Réseau OncoBerry : 1,67 % des droits sociaux ;
- ✓ Le Réseau Onco28 : 1,67 % des droits sociaux ;
- ✓ Le Réseau Oncologie 37 : 1,67 % des droits sociaux ;

Collège 7 : Collège des Associations Représentant d'Usagers : 5% des droits sociaux répartis à part égale entre :

- ✓ Le Comité Départemental du Cher (18) de La Ligue contre le cancer : 1 % des droits sociaux ;
- ✓ Le Comité Départemental de l'Eure-et-Loir (28) de La Ligue contre le cancer : 1 % des droits sociaux ;
- ✓ Le Comité Départemental de l'Indre (36) de La Ligue contre le cancer : 1 % des droits sociaux ;
- ✓ Le Comité Départemental de l'Indre et Loire (37) de La Ligue contre le cancer : 1 % des droits sociaux ;
- ✓ Le Comité Départemental du Loir-et-Cher (41) de La Ligue contre le cancer : 1 % des droits sociaux ;

TOTAL : 100% des droits sociaux.

3.4 – Conditions dans lesquelles le nouveau membre est tenu des dettes du groupement existant à la date effective de son adhésion

Sans objet.

Article 4

Les autres dispositions de la convention constitutive restent inchangées.

Fait à Orléans,
Le 29 Septembre 2010

L'Administrateur du GCS OncoCentre,



Muriel LAHAYE